



SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE VAUDOISE

numéro 52 - janvier 2005

MAJUSCULES

Lettres de la Société pédagogique vaudoise
Allinges 2, 1006 Lausanne, tel. 021/617 65 59
www.spv-vd.ch spvaud@bluewin.ch

J.-A.B.

1000 Lausanne 19

Retour à : SPV,

ch. Allinges 2, 1006 Lausanne

paraît 4 à 6 x l'an

Certains collègues nous ont encore récemment interpellés. De manière rude ! Et quoi, la SPV soutiendrait ces *épreuves cantonales de référence* (ECR) ? Si le Comité cantonal de la SPV en retient le principe, c'est qu'il estime que, paradoxalement, les ECR et les évaluations externes portent la chance d'une liberté d'action pédagogique retrouvée.

ECR... HARMOS... PISA le temps venu des évaluations externes

Des collègues sont fâché-es ! Devant les difficultés liées aux consignes, à l'adéquation des épreuves avec le plan d'études... et, surtout, à leur correction, ces confrères menacent de ne plus corriger les épreuves, cantonales de référence, voire de ne plus les faire passer. Et le font savoir en haut lieu. Bigre !

On peut comprendre. Nous l'avons écrit, l'écrivons et continuerons à l'écrire : Balancer aux enseignant-es, sans autre forme de procès, des nouveautés et des réformes dont les enjeux ne sont pas explicités conduit inexorablement au blocage, au cabrage et au refus. C'est ainsi que les enjeux d'EVM n'ont pas été réellement débattus avant le vote de 1996 et c'est ainsi que bien des éléments de la réforme sont partis en quenouille !

Nous en sommes persuadés, toute révolution culturelle dans l'école doit être discutée dans les établissements, et être portée par des responsables de la pédagogie identifiés et reconnus par leurs pairs.

Ainsi, à notre connaissance, aucune formation particulière n'a pu être donnée par exemple aux chefs de file en ce qui concerne les ECR. Et les collègues - nous sommes contraints à nous répéter - se sont retrouvés encore une fois... tout nus !

C'est particulièrement dommage en la circonstance.

suite en page 2

Assemblée des délégués extraordinaire de la SPV mercredi 9 février

Aula des Cèdres, HEP, Lausanne

14 h. 30 à 17 h. 00

ouverte à tous les membres SPV

L'ordre du jour est consacré exclusivement à débattre et prendre position sur deux objets :

Pour une formation des enseignants qui ait du souffle

Cursus des enseignants, notamment du primaire, à la HEP VD-2 : une formation proportionnelle à la taille des élèves ?

*Caisse de pensions : un statut équitable
pour les enseignants de l'école obligatoire*

Question de la retraite possible à l'âge de 57 ans minimum, différenciée de celle des autres fonctionnaires de l'Etat de Vaud (60 ans), et le risque de voir cette différence être supprimée.

**Les délégués débattront et adopteront deux résolutions
qui fonderont les positions de la SPV**

{...}

Pourquoi, défendre les évaluations externes?

Si nous voulons militer pour une liberté d'action retrouvée, pour une plus grande autonomie des équipes et des écoles, encore faut-il que le cadre soit fixé (par les plans d'études et les directives cantonales) et que l'on puisse rendre compte de l'action et de l'efficacité des choix conduits dans les établissements. Que l'on puisse également avérer de l'équité générale du système. Et que les établissements et les enseignants puissent demander des moyens plus adéquats ou un accompagnement spécifique dans le cas où la cible serait par trop manquée, ou avérée comme inadéquate !

C'est dans ce sens qu'il nous semble possible de promouvoir :

- les **ECR** pour assurer l'équité cantonale (il n'est plus acceptable, par exemple, que le nombre d'élèves orientés en VSO puisse varier du simple au triple selon les régions...);
- les épreuves au niveau suisse ou romand (liées à PECARO ou projet **HarmoS** actuellement en développement), afin de comparer inter-cantonalement les systèmes et leur efficacité. Et là encore de se saisir de ces indicateurs en termes d'éventuelles remédiations à inventer, à promouvoir... ou à revendiquer ;
- les épreuves internationales (TIMMS, et maintenant **PISA**), afin de pouvoir comparer les systèmes à une plus large échelle. Et d'en faire un usage... prudent et réfléchi !

Ce qu'il faut dire et exiger

Nous ne sommes pas pourtant béats et naïfs, c'est pourquoi nous devons conditionner notre soutien aux évaluations externes (ECR, HARMOS, PISA...), notamment, aux exigences suivantes :

- Trouver des occasions de débattre des enjeux, de l'utilité, de l'utilisation potentielle de ce type d'évaluation ;
- Désigner clairement la fonction de l'épreuve, ses destinataires ainsi que ceux de la publication des résultats;
- Assurer la « scientificité » de l'épreuve ;
- Assurer l'équité de passation, et de correction ;
- Refuser de faire des épreuves un instrument de découpage des programmes ;
- Confirmer l'orientation du travail en classe selon des objectifs de cycle ;
- Refuser que les disciplines et les contenus des épreuves ne deviennent ceux uniques de l'école ;
- Rappeler qu'il existe bon nombre de compétences que l'on ne peut évaluer à travers une épreuve papier-crayon ;
- Rappeler que d'autres indicateurs de qualité peuvent exister, tels que le degré d'intégration des élèves, le développement de projets plus ciblés sur la socialisation ou...le climat de travail dans l'établissement ;
- Ne pas se précipiter vers des conclusions et des modifications hâtives une fois les résultats obtenus ou publiés ;
- Demander si nécessaire un accompagnement à l'analyse des résultats ;
- Refuser toute approche de mise en compétition des établissements ;
- Refuser de considérer les épreuves comme une évaluation de l'enseignant.

Dans le cas qui nous occupe, celui des épreuves cantonales vaudoises, force est de constater que ces éléments n'ont été discutés ni dans les établissements ni avec les associations d'enseignants. On comprend d'autant mieux les réticences des collègues.

Au moment où la Loi scolaire renforce l'existence des ECR et que les déclinaisons réglementaires et relatives doivent être adoptées sous peu, si elle manque l'étape de discussion des enjeux, la DGEO se prépare des lendemains qui déchantent.

Nous invitons les responsables vaudois de la pédagogie à le faire au plus tôt.

La présentation prochaine des nouveautés liées à l'évaluation dans des conférences décentralisées en est une excellente opportunité.

Jacques Daniélou, président SPV

Contribution de crise, perte salariale nette, solidarité au sein de la SPV

Certains d'entre vous ont reçu un salaire net de janvier amputé d'un certain montant, comparativement au salaire net de l'année précédente. Cette baisse salariale nette est une conséquence de la décision du Conseil d'Etat de ne pas indexer pleinement les salaires et de demander aux employés de contribuer à l'assainissement des finances cantonales. Plusieurs numéros de "Majuscules" et de "Syndicalement vôtre" vous avaient informé des détails des négociations et luttes menées pour préserver au mieux l'intérêt des fonctionnaires vaudois.

Le Conseil d'administration (C.A.) du Fonds de Secours de la SPV a décidé d'entrer en matière sur toute demande de soutien financier liée à cette baisse salariale.

Le C.A. est conscient que pour certain-e-s enseignant-e-s, une diminution de quelques dizaines de francs de salaire peut mettre à mal le budget personnel ou familial.

La procédure à suivre est relativement simple. Vous envoyez à la SPV un courrier comprenant :

- les fiches de salaire de janvier ou août 2004, décembre 2004 et janvier 2005 ;
- une lettre explicative indiquant notamment les conséquences de la diminution sur votre budget, les revenus autres que votre salaire (salaire du conjoint, rente, etc...). Ces informations seront traitées en toute confidentialité par le soussigné ;
- vos coordonnées personnelles avec adresse électronique, téléphone et compte postal ou bancaire.

Sur la base de ces documents, le soussigné établira une synthèse de la demande au C.A. qui statue sans connaître le nom des personnes. Le cas échéant, nous prendrons contact avec vous pour obtenir des informations supplémentaires.

Le Fonds de Secours, expression concrète de la solidarité des membres de la SPV

Il est bon de rappeler que la cotisation à la SPV inclut un montant destiné à augmenter la fortune du fonds de secours et que **chaque membre a le droit de faire appel à ce fonds.**

L'argent est destiné à verser des rentes complémentaires à celle de la CPEV en cas de maladie ou d'invalidité de longue durée, à soutenir des collègues qui se trouvent dans une difficulté financière particulière et à soutenir les mesures de lutte permettant de protéger les membres de toute détérioration de leur situation salariale.

Jean-Marc Haller, gérant hors-conseil du FdS

L'avenir de notre Caisse de retraite

Un aspect de ce sujet - la différence d'âge de départ à la retraite - fera l'objet de l'Assemblée des délégués du 9 février à laquelle chaque membre est convié à participer.

Néanmoins, il faut prendre conscience que des modifications de la Loi sur la Caisse de Pensions (LCP) vont avoir lieu cette année et qu'elles auront des conséquences sur la qualité et les modalités des rentes versées. A ce stade, chacun-e est appelé à s'informer en visitant le site : www.spv-vd.ch qui donnera des informations au fur et à mesure de l'évolution du dossier.

La FSF, (Fédération des Sociétés de Fonctionnaires dont fait partie la SPV), SUD et SSP devront négocier, avec la délégation du Conseil d'Etat aux ressources humaines, ce dossier extrêmement sensible.

La volonté politique, qui a conduit à des modifications de la LCP en 2003, rend obligatoire ces modifications, au vu de la situation économique actuelle et du vieillissement de l'ensemble des assurés et des rentiers, respectivement employés et retraités de l'Etat. Ces modifications doivent permettre la pérennisation de la bonne santé financière de la Caisse.

Il ne faut pas se leurrer : améliorer et maintenir la santé financière d'une caisse de retraite signifie concrètement qu'il faut soit augmenter l'apport financier ou diminuer les prestations.

La SPV ne manquera pas de vous informer et de vous appeler à vous engager, si nécessaire, pour défendre la qualité de la retraite que l'Etat a toujours vendu comme étant un avantage des employés de l'Etat, face à notamment des salaires bas par rapport au privé durant des décennies.

Suite aux différents mouvements de grève et manifestations de l'automne 2004, aux 40 heures de négociations entre l'Etat et la FSP et SUD, il avait été annoncé à la Place de la Riponne, lors du dernier grand rassemblement de fonctionnaires de l'Etat et du secteur parapublic que la lutte continuait, la lettre adressée à Mme Lyon fait partie de la suite du travail des associations et des membres qu'ils représentent dans la défense de la qualité de l'enseignement et de l'école.

Majuscules ou l'Éducateur vous informera des résultats de cette nouvelle phase de négociations.

Jean-Marc Haller, secrétaire général

Lausanne, le 6 décembre 2004

Madame
Anne-Catherine LYON
Cheffe du DFJ
Rue de la Barre 8
1014 LAUSANNE

Demande d'ouverture de négociations sectorielles entre le DFJ et les associations et syndicats d'enseignants

Madame la Conseillère d'Etat,

Le 23 juin dernier, les associations et syndicats d'enseignants soussignés vous remettaient, ainsi qu'à M. Le Conseiller d'Etat P. Broulis une pétition intitulée « Des moyens pour une école juste, démocratique et efficace », munie de plus de 6000 signatures.

A cette occasion, vous receviez également une lettre vous demandant des réponses précises à un certain nombre de questions relatives à l'organisation, les moyens, la structure de l'école que vous désirez mettre en place, ainsi qu'au statut des enseignants de ce canton. Vous vous étiez engagée à y répondre avant la fin août.

Force est de constater que cet engagement n'a pas été tenu.

D'autre part, suite à la publication, le 30 novembre 2004, des premiers éléments de bilan de la coupe de 3 % réalisée via la gestion de l'enveloppe pédagogique des établissements de la scolarité obligatoire, nous demandons que des éléments plus fins soient fournis aux associations et syndicats, notamment une déclinaison précise des coupes, établissement par établissement.

De plus, il convient de savoir comment le DFJ compte pouvoir répondre aux besoins dans l'école, notamment du point de vue de la démographie, malgré la pression des budgets « zéro » de 2005 (et des années suivantes).

Enfin, nous venons d'apprendre que les déclinaisons réglementaires des modifications de la loi scolaire liées à l'introduction de la Lpers, ont été adoptées par le Conseil d'Etat. En ce qui concerne l'article 117 a du RLS et 84 RGY (aussitôt adopté, aussitôt suspendu !), nous demandons l'ouverture immédiate de négociations, la consultation proposée faisant office ici de pure diversion.

Forts des éléments évoqués ci-dessus, les associations et syndicats d'enseignants signataires de ce courrier vous demandent instamment de les recevoir dans le plus bref délai, afin de pouvoir définir un champ de négociations, ainsi qu'un calendrier, relatifs aux éléments décrits plus haut.

Dans cette attente, nous vous prions de recevoir, Madame la Conseillère d'Etat, nos salutations distinguées.

SPV
Jacques Daniélou

SSP-Groupe enseignants
Philippe Martin

SUD-Education
Gilles Pierrehumbert

Dans sa séance du 13 janvier, le Comité cantonal de la SPV a pris position en ce qui concerne la question des familles qui, parmi les 523 réfugiés déboutés, ont des enfants ou des jeunes en formation. On retrouve ci-dessous le courrier envoyé au Conseil d'Etat par la SPV.

Lausanne, le 13 janvier 2005

CONSEIL D'ETAT
Château Cantonal
1014 LAUSANNE

Appel contre le renvoi de familles de requérants d'asile déboutés avec enfants et/ou jeunes en formation

Madame la Présidente,
Madame et Messieurs les membres du Conseil d'Etat,

La Société pédagogique vaudoise est soucieuse au plus haut point du traitement réservé par l'Office fédéral des réfugiés (ODR) aux 115 dossiers qui, après un examen minutieux par le Groupe de travail mixte vaudois, lui ont été soumis par notre canton.

La SPV est vivement troublée par le sort réservé aux familles de requérants dont les enfants, parfois nés dans notre pays, dépendent actuellement de l'enseignement obligatoire ou sont en formation de secondaire II. Ces derniers, moins encore que leurs parents, n'ont à subir les conséquences de la lenteur des démarches juridiques et administratives et de la situation humainement dramatique qui en résulte aujourd'hui.

Leurs années de vie en terre vaudoise, ont permis l'enracinement de ces jeunes aujourd'hui menacés d'expulsion. Un travail d'intégration important, dans lequel les élèves migrants et l'école ont beaucoup investi, a été réalisé. Des projets ont été construits avec ces garçons et ces filles qui pourraient connaître chez nous un avenir dans la dignité.

Enfin, la SPV rappelle que la Convention des droits de l'enfant garantit le droit à la formation pour tout être humain âgé de moins de 18 ans. Elle n'a aucune assurance que ce droit pourra être assuré à tous les enfants scolarisés et jeunes en formation qui vont être expulsés.

C'est pourquoi la SPV fait solennellement appel à votre sens éthique et à votre responsabilité politique et vous demande d'user de tout le pouvoir qui est le vôtre pour que les familles avec enfants ne soient pas renvoyées.

Nous restons confiants en votre volonté de garantir à toute la jeunesse de notre canton, quel que soit son statut, un avenir et une formation.

Dans l'attente de décisions courageuses de votre part, conformes à la tradition démocratique et humanitaire de notre pays et de notre canton, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Madame et Messieurs les membres du Conseil d'Etat, l'assurance de notre considération respectueuse.

Comité cantonal de la SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE VAUDOISE

Jacques Daniélou, président

Les fonctionnaires vaudois appellent régulièrement la population à se battre pour défendre la qualité des services publics. Le comité SPV, sensible au combat mené par les collaborateurs de l'entreprise rennaise, a tenu à son tour à marquer la solidarité des employés de l'Etat envers ceux du privé.

Lausanne, le 17 décembre 2004

Aux travailleuses et travailleurs de FILTRONA SA

Mesdames, Messieurs,
Chères et Chers camarades syndiqué-es en lutte,

Considérant

- le fait que, lors de leurs actions de lutte, les syndicats de la fonction publique appellent régulièrement au soutien de la population vaudoise ;
- que la lutte des agents de la fonction publique pour défendre leurs conditions de travail doit rejoindre celle des travailleurs du secteur privé;

persuadé

- que l'école, notamment dans la banlieue ouest lausannoise, remplit sa mission d'intégration et que les entreprises se doivent également d'être à la hauteur des attentes de la société à cet égard;
- que les mouvements de délocalisation des entreprises liés au phénomène de la mondialisation et d'ouverture sauvage des marchés (via l'OMC) impactera tôt ou tard les services publics et les conditions générales de travail de la fonction publique;

conscient des impacts qu'une grève de longue durée peut avoir sur la vie des familles et les conditions de vie et de travail des enfants scolarisés ;

le Comité cantonal de la Société pédagogique vaudoise (SPV/association syndicale et professionnelle d'enseignant-es vaudois-es regroupant plus de 3000 membres, association membre de la Fédération des Sociétés de Fonctionnaires) a décidé, dans sa séance ordinaire du 16 décembre 2004, d'apporter son salut aux travailleuses et travailleurs en lutte de FILTRONA SA.

Au-delà d'un don financier versé ce jour, la SPV vous transmet son soutien moral et confraternel.

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE VAUDOISE

Comment partir à la retraite ?

Suite à l'immense succès rencontré par la première séance d'informations sur ce sujet - 180 participants - la SPV organise à nouveau une rencontre pour les collègues qui sont à 7 ans ou moins de la retraite.

Contrairement aux idées reçues, il existe de nombreuses possibilités différentes de terminer sa carrière professionnelle et des décisions importantes doivent être prises avant 52 ans ou 4 ans avant de quitter l'Etat.

Cette rencontre était initialement prévue au 16 mars, elle doit être déplacée et aura lieu :

le mercredi après-midi 20 avril 2005

Le lieu et l'heure seront communiqués la semaine précédant la séance aux collègues inscrits.

Si vous voulez participer à cette séance annoncez-vous à la SPV en écrivant à SPV, Ch. des Allinges 2, 1006 Lausanne ; en faxant au 021 617 65 59 ; ou en envoyant un courriel à spvaud@bluewin.ch.

L'Éducateur a 140 ans !

En janvier 1865 paraissait le premier numéro de L'Éducateur.

On trouve la première page de ce premier numéro sur le site du SER... et on peut même lire l'entier de cette parution initiale !

(http://www.le-ser.ch/educateur/arch/educ_no1_1865.html)